

Changez d'Air

Donnez de la hauteur à vos loisirs Nature !

CHANGEZ D'AIR

10 rue du Grand Pont

74270 FRANGY

Tél : 04 50 27 98 21

E-mail : changezdair@yahoo.fr

Site Web : www.changezdair.com

Eurl au capital de 4000 €

Siret 804881365

Immatriculation Tourisme : IM074150004

N° Assurance RCP : : Hiscox 0505151

Garantie financière : 4000715151/1

Madrid - Tolède à pied 21 - 23 septembre 2026



Points forts du séjour :

Plaza Mayor

- La visite guidée de Madrid d'une manière décontractée tout en visitant l'essentiel : palais royal (et ses cuisines), les parcs et belles avenues aux édifices Art Nouveau et bien sur Tolède
- L'hôtel très bien situé au cœur du centre ville
- L'encadrement par un accompagnateur en montagne bon connaisseur de la ville
- Le choix du circuit pour profiter au mieux sans « bourrage de crâne »
- La possibilité de prolonger le séjour

J 1 : Plaza Major – Palais royal – Marché et jardins

Avec une arrivée tôt, nous le temps de faire une belle journée de visites avec la Plaza Major pour commencer, le palais royal et ses cuisines. Et enfin les magnifiques jardins qui entourent ce bel ensemble architectural, historique de la capitale espagnole, une belle journée bien remplie et riche et variée

Une vraie visite de ville avec les palais et les jardins

Mais Madrid, vit aussi la nuit et les rues sont très animées le week end, notre hôtel est idéalement situé pour cela, repas de tapas



Le palais royal et la cathédrale

J2 : Tolède, ancienne capitale d'Espagne et toujours capitale de l'épée !

C'est en train que nous nous rendons dans cette citadelle, ancienne capitale de l'Espagne. Nous la rejoindrons à pied depuis la gare après avoir traversé les remparts, la ville étant entourée de la rivière Tage.

Nous visiterons la cathédrale et l'église San Tomé où l'œuvre la plus célèbre du peintre El Greco figure.

Puis déambulation dans les vieilles rues de cette ville médiévale. Repas sur place.

Plus de visite possible pour les personnes intéressées : synagogues, musée du Greco, musée Alcatraz etc (visites non comprises)

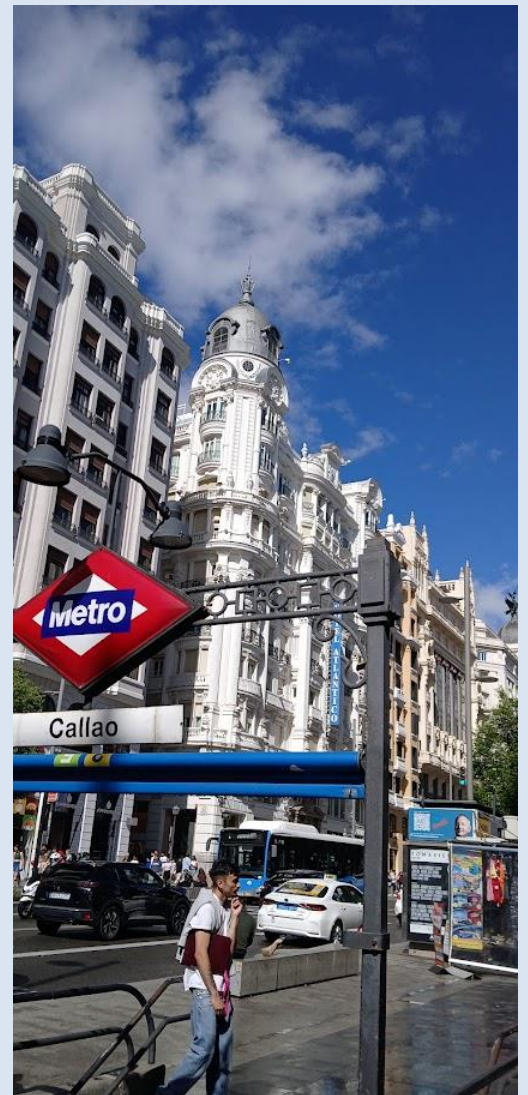
Retour le soir sur Madrid

Musée de l'Alcazar et cathédrale de Tolède





Le retiro : 125 hectares de jardins avec lac, roseraie, palais de Crystal & paons en liberté



La Gran Vía avec ses
beaux immeubles
Art Déco - Art Nouvea

J 3 : Marché des antiquaires, parc du Retiro, Gran Via, musée du Prado

Nous commencerons donc par le quartier des antiquaires puis marchés et quartiers populaires
Ambiance et dépaysement garantis

Puis par de belles rues souvent piétonnes et le quartier des écrivains, direction l'immense parc du Retiro 125 hectares, ancien parc royal avec ses nombreux palais notamment le Palais de Crystal et un tour en barque sur le lac

Une très belle roseraie est également présente pour le plaisir des yeux et du nez
Idéal pour un pique-nique, à la madrilène !

L'après-midi : possibilité de visiter le musée du Prado (non compris) pour ses belles collections de peintures
Sinon balade sur la Gran Via avec sa vie bien animée et ses magnifiques édifices, immeubles Art Déco

En fin d'après-midi, vers 18 h départ pour l'aéroport



Renseignements supplémentaires :

Niveau : niveau facile

Temps de marche effectif : de 3 à 5 h, 5 à 15 km par jour.

Les visites se feront à pied pour découvrir au mieux la ville sur des itinéraires choisis particulièrement pour profiter au mieux. Possibilité de transfert en métro ou bus

L'encadrement sera fait par un accompagnateur en montagne connaisseur de la ville.

Visite des sites :

Toutes les visites indiquées les Jours 1,2 et 3 sont comprises dans le forfait

Votre accompagnateur connaît de petites astuces pour circuler au mieux en ville et sur les sites.

Hébergement :

En hôtel 2 étoiles très bien situé en plein centre ville (rue piétonnes)

Repas : Petit déjeuner pris à l'hôtel et compris dans le tarif.

A midi : petit restos et/ou pique nique, le soir repas au restaurant

Transport :

Billet avec Easy jet

Aller 9h50 Arrivée 11h50

Retour 20h50 22h50

Tarif au 18 aout : 79 €

Voyage assuré à **partir de 6 personnes**, dès le nombre atteint d'inscriptions ferme, un message vous sera envoyé pour acheter vos billets

Voyagez sans bagages en soute : gain de temps

Une petite valise par personne suffit pour 3 nuits.

Matériel à prévoir :

Des chaussures de randonnée urbaine.

Une valise adaptée aux cotes pour l'avion et un petit sac à dos pour la ville

Des vêtements adaptés à la saison et aux conditions météo, vêtements chauds. Protection solaire

Attention, dans certains bâtiments religieux, pas de short ni épaules dénudées.

Changez d'Air

Donnez de la hauteur à vos loisirs Nature !

CHANGEZ D'AIR

10 rue du Grand Pont

74270 FRANGY

Tél : 04 50 27 98 21

E-mail : changezdair@yahoo.fr

Site Web : www.changezdair.com

Eurl au capital de 4000 €

Siret 804881365

Immatriculation Tourisme : IM074150004

N° Assurance RCP : : Hiscox 0505151

Garantie financière : 4000715151/1

Madrid à pied + Tolède 21 23 septembre 2026

Contrat

Tarif : 690 €

Comprenant :

L'encadrement et la préparation du voyage

L'hébergement en chambre double, hôtels (2 nuits) formule demi pension

Toutes les entrées des musées J 1, 2 et J 3 prévus au programme :

Palais royal et ses cuisines, tour en barque, 2 sites à Tolède

Visites avec audio guide en français,

A partir de 10 personnes, visites avec guide francophone

Le transport aller – retour de l'aéroport en ville + train aller retour pour Tolède

Tarif garanti sur la base de **6 personnes minimum**

Ne comprend pas le vol en avion, les boissons, les pourboires.

Contrat à renvoyer daté et signé avec le paiement + le paiement des options choisies

Options : (Cochez et rajouter le paiement à l'inscription)

☐ Aide à l'achat du billet d'avion (avec votre carte bancaire) : 50 €

☐ Navette Vitam park (74160 Neydens) – aéroport aller retour : 25 €

☐ Chambre individuelle : 59 €

☐ Assurance Annulation « Plus » : 3.7 % du total, faites votre calcul

_____ x .037 = _____ arrondissez l'euro supérieur = _____ € (fortement conseillée)

☐ Assurance rapatriement : 20 €

Pour payer par virement Iban : FR76 1810 6000

Paiement passible par carte, chèque ou espèces

Paiement par carte hors Euro + 1%

Conditions de vente et d'annulation du client :

Voir les conditions de vente et d'annulation ci jointes au programme

La signature avec bon pour accord entraine l'acceptation de ces mêmes conditions

La souscription de l'assurance annulation proposée ou une Assurances personnelle permet le **remboursement de la différence des sommes non remboursées par Changez d'Air**

Les motifs d'annulation sont définis par l'assurance.

Changez d'Air assure seulement la souscription de l'assurance.

Mme Mr

Adresse :

N° passsport, et dates de validité et d'émission

Date de naissance

Téléphone :

Mail :

Date :

Signature (précédé de bon pour accord) :

CONDITIONS DE VENTES & D'ANNULATION

CHANGEZ D'AIR

10 Rue du grand pont 74270 FRANGY

Site Web : www.changezdair.com

Eurl au capital de 4000 €

Siret 804881365

Assurance RC MMA : Hiscox 0505151

Garantie financière : 1000715151/1 Groupamaa

Confirmation d'un dossier ou prestation :

1/ Après acceptation de notre devis, le client s'engage à le renvoyer avec la mention manuscrite « bon pour accord », afin de confirmer la prestation demandée.

Un acompte d'environ sera à versé pour toute réservation et le solde selon date fixé sur le contrat (sauf pour les sommes inférieures à 250 €, le total sera à payer à la réservation)

2/ Le contrat lie le client à Changez d'Air, pour le respect du travail mis en œuvre et des conditions de mise en application de celui-ci.

3/ Changez d'Air s'engage à fournir les prestations requises selon devis ou facture, dans un cadre légal d'activités de montagne encadrées par des professionnels diplômés d'état (Guide de Montagne, Accompagnateur en Montagne et Moniteur), conformément à la déontologie et la législation encadrant ces activités.

4/ Changez d'Air certifie l'exactitude et la conformité des diplômes des professionnels exerçants pour lui. Tous les professionnels dépendent du diplôme d'alpinisme, (les guides et les accompagnateurs en particulier) et sont à jours de leur recyclage obligatoire (tous les 6 ans sous l'égide de l'ENSA). Celui-ci leur confère le droit d'exercer contre rémunération selon les règles juridiques et sécuritaires qui encadrent la profession.

5/ Changez d'Air confirme et atteste être en possession de toutes les autorisations administratives et de garanties d'assurance pour l'exercice des activités proposées dans le cadre de sa structure (Syndicat Professionnel conduit par un directeur).

6/ Changez d'Air s'engage à fournir des prestations de qualité et s'engage à veiller à la sécurité de tous les participants, pour autant que l'équipement de chacun soit adapté aux activités de montagne. Pour la moyenne montagne été/hiver : bonnes chaussures de marche à semelle crantées, baskets ou chaussures de montagne. (Aucune chaussure de ville ne sera acceptée : chaussures en toiles, bottes ou chaussures ouvertes etc...)

-Concernant les sacs, seuls sont autorisés les sacs à dos de montagne, pour la sécurité et le confort des participants.

En aucun cas les sacs de villes ou sacs à bandoulières seront acceptés.

6bis/ Si les clauses du §6, n'étaient pas respectées, le professionnel sera en droit de refuser la participation du client pour des raisons sécuritaires. La prestation ne sera alors pas assurée et le client ne pourra prétendre à aucun remboursement. .

7/Météo : proposant des activités de pleine nature en montagne, nous sommes tributaires les uns les autres des conditions météorologiques. A partir du moment où une prestation est confirmée par un client, nous contrôlons régulièrement la situation climatique. En cas d'incertitude découlant d'un phénomène perturbé (dépression), Changez d'Air suit jour par jour et heure par heure l'évolution.

Nous sommes les seuls à prendre la décision de maintenir ou d'annuler une prestation confirmée. Le client ne peut en aucun cas prendre par lui-même cette décision et de fait s'expose d'office aux conditions et aux pénalités d'annulation (Cf § 10 frais d'annulation). Nous avons en effet l'expérience, la connaissance de la montagne et en particulier celle de notre massif. Si nous jugeons que l'activité est réalisable (tjrs en relation avec la météo incertaine), elle sera alors assurée.

Le manque de neige n'est pas une condition d'annulation de sortie en raquette et dans ce cas les randonnées se feront en mode pédestre, sans raquettes.

7 bis La météo pourra conduire Changez d'air a modifié le programme pour la sécurité et le confort de tous et chacun.

Le client ne pourra dans ce cas pas demander de dédommagement pour les prestations non effectuées.

7 ter/ Seule la pluie installée et persistante, les risques d'orage forts, le brouillard épais, les chutes de neige fortes avec risques d'avalanche peuvent justifier l'annulation d'une prestation, afin de ne pas compromettre le confort et la sécurité des clients et de celle des enfants en particulier.

Si Changez d'Air annule une prestation pour les raisons météorologiques (selon § 8), il le fera au plus tard la veille ou le matin même de la prestation. Le client est tenu informé régulièrement des différentes étapes qui conduiront à cette décision. Nous nous engageons alors à rembourser intégralement la prestation (si acompte ou solde versé avant la prestation), ou alors si le client le souhaite une date de remplacement sera alors proposée.

8 / Changez d'air s'autorise d'annuler (en cas d'insuffisance d'inscrit par exemple) un voyage au plus tard 3 semaines avant le départ pour les voyages de plus de 6 jours.

7 jours avant le départ pour un voyage de 2 à 6 jours

48h avant le départ pour un voyage de 2 jours maximum

Le client en sera informé à ce moment-là et ne pourra prétendre à aucun remboursement que ce soit, autre que celui intégral des sommes versées.

9/Conditions d'annulation classique

Elles varient selon les circuits ou voyage, se référer au contrat

Sans conditions spécifiques affichées sur le contrat, les conditions type ci dessous s'appliqueront :

De l'inscription à 15 jours avant le voyage, 50 % seront retenus

De 14 à 9 jours avant le voyage, 70 % seront retenus

De 8 à 2 jours avant le voyage, 90 % seront retenus

Moins de 48 h avant le voyage, 100 % seront retenus

De même, en cas d'annulation en cours de séjour, aucun remboursement ne sera fait.

La souscription de l'assurance annulation proposée par Changez d'Air ou une assurance personnelle permet le remboursement de la différence avec les sommes non remboursées par Changez d'Air.

Les motifs d'annulation sont définis par l'assurance. Changez d'Air assure seulement la souscription de l'assurance

Ces conditions sont à demander par le souscripteur au moment de l'inscription.

Les primes versées pour l'assurance **ne sont jamais remboursables** même si le voyage est annulé pour cas de force majeur.

9 bis / Conditions d'annulation couple ou duo

Si un couple ou un duo ont réservé une chambre twin ou double pour eux et que l'une des personnes venait à annuler, la différence entre chambre double et single sera à la charge de la personne qui annule, en plus des autres frais d'annulation.

Ceci est du au fait que souvent le prix des chambres singles et doubles est très proche et engendre un cout supplémentaire très important

9 ter/ Conditions d'annulation groupe

Lors d'une journée ou un séjour organisé et réservé par un groupe constitué, le tarif est fixé en fonction du nombre de personnes donnés lors de l'élaboration du projet.

Si le nombre définitif venait à être modifié la part manquante sera à repartir entre les personnes inscrites.

10/ Annulation de la part de Changez d'Air cause Confinement ou incapacité de voyager

Si un voyage ne peut pas se faire cause confinement ou autre raison du au COVID 19, Changez d'Air informera au plus vite les clients de l'annulation du voyage.

Et proposera une autre date de voyage avec un avoir sur les sommes versées sans autre frais

Cet avoir sera valable un an et sera remboursé au bout d'un an si non utilisé

Les clients seront libres d'accepter cet avoir ou de se faire rembourser

En cas de mesures de contraintes sanitaires (test, vaccins) imposé par un pays, une région visités, les clients devront faire le nécessaire pour être en conformité avec ces règles.

Les conditions d'annulation classiques s'appliqueront en cas d'annulation

10 bis / annulation de la part des clients cause Covid

Si annulation du client à cause du Covid, maladie ou cas contact les conditions d'annulation classique s'appliqueront.

Son assurance privée ou l'assurance proposée par Changez d'Air remboursera les frais d'annulation selon leurs conditions de remboursement.

11/ Pour les voyages avec billets d'avion ou autres moyens de transport, Changez d'air conseille des vols ou autre moyen de transport mais n'est pas responsable de l'annulation, du report ou retard d'un vol ou autre bus, train etc.

Le client ne pourra pas demander de dédommagement ou autre remboursement à Changez d'air des prestations terrestres suite à un problème lié à ces transports.

Tout changement d'horaire de vols ou train entraînant une modification de transport prévu dans les prestations acheté à Changez d'air sera à prendre en charge par les clients.

12/ Force majeure – Changement de programme

En cas de force majeure : intempérie, accident, attentat, grève, retard de bus, train ou avion, accident de circulation ou le niveau des participants, Changez d'Air peut être amené à modifier le programme.

Ceci pour la sécurité et le confort de tous et de chacun.

Dans ces cas, les clients ne pourront pas demander de dédommagement pour les prestations ou une partie du programme non effectuée

13/ Lors des déplacements en mini bus, une participation est demandé au client, les dommages corporels sont bien sur assurés **mais pas les bagages** ou effet personnels en cas de vols ou perte de ceux-ci.

Il est demandé aux voyageurs de garder les affaires ou biens précieux sur eux lors des haltes par exemple.

13bis / Lors des déplacements en covoiturage, la même participation est proposée aux co-voitureurs.

Changez d'Air n'est pas responsable des événements qui pourraient se produire pendant le covoiturage : panne ou autre.

Les personnes acceptant les co-voitureurs doivent être assurés pour eux et les autres, et également pour l'assistance en cas de problème du véhicule.

Si la personne qui devait prendre sa voiture doit annuler, les autres doivent trouver une solution pour participer au voyage. Changez d'Air ne prend pas en charge la différence de cout.

14/ Lors d'hébergement en hôtel ou chambres d'hôtes, la base est de 2 personnes par chambre ou 3 selon le nombre impair ou paire de participants sachant que les chambres ne sont pas mixtes sauf cas exceptionnel.

15 / Assurances

Les participants aux voyages et randonnées doivent être assurées en responsabilité civile ainsi qu'en rapatriement si besoin.

Les participants doivent être en possession de leur carte vitale, ou équivalent pour voyages à l'étranger, et être capable d'avoir un contact avec leur assurance.

Changez d'Air n'est pas tenu de prendre en charge les éventuels frais de rapatriement ou de secours

Une assurance est proposé, voir chapitre 10/

16 / Inflation :

Compte tenu de l'inflation des prix des matières premières, il se peut que Changez d'air soit amené à répercuter celle-ci sur le tarif des voyages, journées et séjours.

Le client en sera alors avertit au moins 15 jours avant le départ.

Partie groupe scolaires, jeunesse

Les écoles, les centres de loisirs et les centres de vacances : Concernant ces groupes, nous demandons (au même titre que vos organismes de tutelle) un minimum d'encadrant pour seconder le professionnel et assurer la sécurité des enfants. Le professionnel assure un transfert de responsabilité sur des animateurs, instituteurs ou parents, qui au final dépendent de lui seul. Ils se doivent aussi de faire respecter toutes les consignes.

-Sur le terrain il est le seul habilité à prendre toutes les décisions qui dépendent de la gestion du groupe et de sa sécurité.

-Le nombre de personnes autorisées (pour des questions de pratiques et d'assurance) est variable en fonction de l'activité réservée. Il sera précisé par téléphone dans un premier temps et communiqué sur le devis ou facture par ailleurs.

Changez d'Air confirme et atteste être en possession d'un agrément émanant de l'Education Nationale (vous référer à la liste des activités sportives de montagne couvertes par le rectorat www.education.gouv.fr).

Ce dernier est valable 5 ans et renouvelable au bout de cette période.